## BELLIÈVRE (CLAUDE DE)

Claude de Bellièvre, premier Président au Parlement de Grenoble, né en mars 1846, fils de Barthélemy Bellièvre, deuxième du nom, intendant du cardinal de Bourbon, fut aussi l'un des premiers érudits lyonnais qui se soient occupés de nos anciens monuments. Après s'être distingué à l'Université de Toulouse où il fit ses études de droit, il revint à Lyon et s'attacha à son barreau. Bientôt après, il montra tout ce qu'il avait de talent et de savoir dans la charge d'avocat du roi. François Ier, à qui le vrai mérite n'échappait presque jamais, le pourvut de la charge de son-Procureur général au Parlement de Grenoble, en 1536, et plus tard, en 1541, de celle de premier Président dans cette même cour souveraine. Mais Bellièvre ne pouvait supporter son éloignement du pays natal qui lui était si cher à tant de titres, et, en 1549, il descendit volontairement de son haut siège, renonçant à toutes les grandeurs et revint à Lyon pour y vivre selon ses goûts, dans le silence de son cabinet, dans sa belle librairie et au milieu des douces joies de la famille. Mais l'affection et l'estime dus à son noble caractère par ses compatriotes vinrent le chercher dans sa retraite, et il dut accepter le titre flatteur d'échevin honoraire et perpétuel, ce qui n'avait jamais eu lieu 1.

L'étude des antiquités, dit Pernetti (p. 308, t. I), pour lesquelles il avait toujours eu du goût, fut son unique occupation dans les derniers temps de sa vie. Le premier, il pensa que, pour assurer la conservation des nombreux monuments romains qui jonchaient alors le sol lyonnais ou que déjà on avait employés comme matériaux, dans les constructions civiles ou religieuses, il était un sûr moyen, celui de les réunir dans un local spécial. A cet effet, il choisit

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Pendant une maladie que fit le président Bellievre, en 1529, le Consulat décida « qu'on offiriroit des dragées et confiturs prinses de Claude Raissonnerie, espicier, à Messire Claude Bellievre, docteur, aussi conseiller, estant pour lors, détenu en maladie pour le consoler de sa dicte maladie. (*Archives de la ville*, regist. consulaire de 1529.)